



**ATELIER DE LANCEMENT
ET DE RENFORCEMENT DE CAPACITES SUR LE PROJET
« ÉVALUATION DES IMPACTS DES POLITIQUES LIEES
AU COMMERCE SUR LA BIODIVERSITE
CAS DE LA FILIERE CREVETTIERE A MADAGASCAR »**

RAPPORT D'ATELIER

ANTANANARIVO, le 09 – 10 -11 Mai 2007

SOMMAIRE

LISTE DES ABREVIATIONS.....	ii
1. CONTEXTE GENERAL ET OBJECTIFS.....	1
▪ Contexte général.....	1
▪ Objectifs.....	1
2. METHODOLOGIE.....	2
▪ Préparation de l'atelier.....	2
▪ Déroulement de l'atelier.....	3
3. ANALYSES ET SYNTHESSES DE L'ATELIER.....	4
▪ Taxation.....	4
▪ Normes et qualité.....	4
▪ Eco label.....	5
▪ Synthèse des présentations.....	5
▪ Synthèse des travaux de groupe.....	5
4. CONCLUSION GENERALE.....	6

LISTE DES ABREVIATIONS

ACP	: Afrique, Caraïbes et Pacifique
BM	: Banque Mondiale
CI	: Conservation Internationale
CNRE	: Centre National de la Recherche pour l'Environnement
CDCC	: Centre de Développement de la Culture des Crevettes
CITES	: Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
CND	: Comité National Directeur
COMESA	: Common Market for Eastern and Southern Africa
DPRH	: Direction de la Pêche et des Ressources Halieutiques
EIE	: Etude d'Impact Environnemental
EPAS	: Economics Partnerships Agreements
ESSA	: Ecole Supérieure des Sciences Agronomiques
FAO	: Food And Agriculture Organization
FOFIFA	: Centre National de la Recherche Appliquée au Développement Rural
GAPCM	: Groupement des Aquaculteurs et des Pêcheurs de Crevettes de Madagascar
MAEP	: Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche
MEPSPC	: Ministère de l'Economie, du Plan, du Secteur Privé et du Commerce
MINENVEF	: MINistère de l'ENVironnement des Eaux et Forêts
OMC	: Organisation Mondiale du commerce
ONG	: Organisme Non Gouvernemental
PNRC	: Programme National de Recherche crevettière
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PwC	: Price Waterhouse Coopers
SADC	: Communauté de Développement de l'Afrique Australe
SAGE	: Service d'Appui à la Gestion de l'Environnement
SPRH	: Service de Pêche et des Ressources Halieutiques
UNEP/PNUE	: Programme des Nations Unies pour l'Environnement
UPDR	: Unité de Politique pour le Développement Rural
WCS	: Wildlife Conservation Society
WWF	: World Wide Fund

1. CONTEXTE GENERAL ET OBJECTIFS

▪ Contexte général

Madagascar abrite une richesse naturelle caractérisée par un taux d'endémisme spécifique élevé, supérieur à 80% aussi bien pour la flore que pour la faune. Néanmoins, les habitats naturels tels **les mangroves**, font l'objet d'une importante dégradation, résultat de la pauvreté rurale et de l'utilisation non durable des ressources.

98% des mangroves de Madagascar sont localisées sur la côte Ouest et occupent une superficie d'environ 330 000 hectares. Avec les tannes, elles constituent des zones de prédilection pour l'aquaculture de crevettes, particulièrement avec l'espèce locale : *Peneaus monodon*. Actuellement, il est répertorié 7 fermes aquacoles étendues sur 2 250 ha [25 ha à 700 ha] avec une production de 8 000 tonnes de crevettes (source : DPRH, 2007). Ainsi, L'aquaculture de crevettes contribue dans une large part à l'économie nationale, car elle offre de grandes possibilités de rentrées de devises et améliore la balance commerciale du pays, mais son développement a également des impacts sur l'environnement, sur la filière et sur l'organisation sociale.

Le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) a lancé en juillet 2005, en collaboration avec le Secrétariat de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB), une initiative ayant pour objectifs : a) de renforcer les capacités de six pays de la zone Afrique, Caraïbes et Pacifiques (ACP), b) d'évaluer, et c) d'élaborer des politiques visant à promouvoir les impacts positifs du commerce agricole sur la biodiversité, tout en minimisant les effets négatifs.

Ayant été parmi les six pays de l'ACP bénéficiaires de cette initiative du PNUE, Madagascar réalise actuellement un projet qui s'intitule : « Evaluation intégrée des impacts des politiques liées au commerce sur la biodiversité. Cas de la filière crevette à Madagascar ».

▪ Objectifs

L'objectif principal du projet est d'effectuer une évaluation intégrée des impacts économiques, sociaux et environnementaux des politiques liées au commerce sur l'aquaculture de crevettes à Madagascar. Les forces directrices à évaluer concernent notamment les barrières et les mesures commerciales non tarifaires (normes de qualité [écolabels], mesures sanitaires, licence, taxes). Par ailleurs, cette évaluation se fera dans le cadre des politiques commerciales régionales et multilatérales existantes [(Code de conduite pour une aquaculture responsable (2001), Stratégie de développement durable (2005), Stratégie de coopération et Programme indicatif signée avec l'Union européenne et Madagascar (2002-2007)] qui ont un impact sur le développement du secteur de l'aquaculture de crevettes à Madagascar et/ou qui sont à déterminer selon leurs priorités. L'évaluation sera effectuée au niveau des fermes aquacoles de la région du Boeny, au Nord-Ouest de Madagascar.

Subséquentement, les objectifs spécifiques du projet consistent à : (1) renforcer les capacités des institutions nationales en évaluation intégrée, (2) établir un état des lieux du secteur aquaculture de crevettes (écologie, stocks, filière, etc.), (3) réaliser l'analyse des impacts économiques, sociaux et

environnementaux de la politique commerciale nationale du secteur ‘crevette d’aquaculture’, (4) développer une politique intégrée pour le développement durable de la filière. Le projet implique plusieurs groupes cibles et devrait contribuer à promouvoir la mise en place de politiques commerciales coordonnées et intégrées qui prennent en compte les relations entre les intérêts commerciaux, sociaux et environnementaux.

2. METHODOLOGIE

Ce rapport se cadre dans l’atteinte de l’objectif spécifique (1) qui consiste à ***renforcer les capacités des institutions nationales en évaluation intégrée.***

Ainsi, les actions à entreprendre consistent notamment à organiser des ateliers de renforcement des capacités des parties prenantes. Après concertation avec les différentes parties (PNUE, MAEP et ESSA Forêts), il est décidé qu’il sera organisé deux journées et demi d’atelier dont un *atelier de lancement du projet* d’une demi-journée, suivi d’un *atelier de renforcement de capacités* « en Evaluation Intégrée » des parties prenantes, de deux journées.

▪ Préparation de l’atelier

Des réunions de préparation (*Annexe 1*) ont été organisées régulièrement avec les équipes du Service de l’Environnement du MAEP, les équipes du Département Eaux & Forêts de l’ESSA et les membres du Comité National Directeur (CND), pour discuter et décider sur les différents aspects liés à l’organisation (tenue de l’atelier, invités, participants, logistique, etc.) de l’Atelier de lancement qui est, en fait, un Atelier National, suivi de l’Atelier de renforcement de capacités, proprement dit.

Date et lieu de tenue

Le critère de choix de la date de l’atelier repose notamment sur la disponibilité des membres du CND et du représentant du PNUE. Quant au lieu, il a été choisi un peu à l’écart de la ville d’Antananarivo afin que les participants puissent se concentrer mieux sur le programme, et également pour éviter les différents déplacements intempestifs durant les journées de l’atelier.

Elaboration des listes des participants et des intervenants (Annexes 2 et 3).

Les listes des participants et des intervenants ont été établies sur la base du budget alloué et sur la diversification des participants.

Ainsi, il est décidé que lors de l’atelier de lancement, les invités sont fixés au nombre de 40 et ils seront réduits à 25 lors de l’atelier de renforcement de capacités.

En général, les participants à l’atelier national regroupent des représentants des institutions suivantes :

- Le Ministère de l’Agriculture, de l’Elevage et de la Pêche [MAEP],
- Le Ministère de l’Environnement, des Eaux & Forêts [MINENVEF],
- Le Ministère de l’Economie, du Plan, du Secteur Privé et du Commerce [MEPSPC],

- Le Ministère des Affaires Etrangères [MAE],
- Les Bailleurs de fonds (FAO, PNUD),
- Les ONGs internationaux (CI, WCS, WWF, etc.),
- Les ONGs nationaux (SAGE),
- Les Centres de recherche (CNRE, FOFIFA),
- Le Groupement des Aquaculteurs et des Pêcheurs de Crevettes de Madagascar [GAPCM],
- Les Universités nationales (Antananarivo, Mahajanga) et,
- Les représentants du PNUE/Genève.

Etablissement du programme d'atelier (Annexe 4)

Il est prévu que la première journée est dédiée au lancement de l'atelier. Des présentations générales sur le PNUE, sur le projet et sur l'état des lieux de l'aquaculture de crevettes à Madagascar, sont ainsi au programme.

Les deux autres journées sont consacrées notamment à l'initiation à l'Evaluation des impacts selon la méthode PNUE (cadre conceptuel, critères et indicateurs, évaluation des impacts, etc.) et aux travaux de groupe.

Organisation logistique de l'atelier

Un *kit* d'atelier (contenant le programme, une note de présentation, des brochures UNEP, un badge, un bloc note, un stylo et un crayon) a été préparé pour être remis à chaque participant.

Des représentants des médias [presse écrite (Midi Madagasikara, Tribune, Expresse de Madagascar), télévisions nationales (Madagascar Broadcasting System, Televisioma Malagasy), radios nationales (Radio Nasionaly Malagasy)] ont été également contactés pour la diffusion de l'atelier.

Etant donné que le lieu est assez éloigné de la ville, le transport a été également prévu dans l'organisation.

▪ **Déroulement de l'atelier**

Journée 1 : Atelier de lancement

Après les présentations introductives sur l'Initiative Globale du PNUE sur le commerce et la biodiversité, l'ouverture officielle de l'Atelier National a été annoncée respectivement par Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (*Annexe 5*) et par Monsieur le Président du Comité National Directeur (*Annexe 6*).

Journée 2 : Atelier de renforcement des capacités

Après une introduction sur les objectifs de l'atelier, des séries de présentation sur les thèmes Commerce et Environnement, Impacts des politiques commerciales, Etudes d'Impacts Environnementaux et sur la Pêche et les ressources halieutiques, ont été données.

Des travaux de groupe sous forme d'exercices ont été pratiqués afin d'appréhender le niveau de compréhension des participants.

Journée 3 : Atelier de renforcement des capacités

Les travaux de groupe et les exercices ont continué le lendemain sur les autres étapes d'évaluation des impacts.

Après deux dernières présentations, les résultats de l'atelier ont été restitués aux autorités, en l'occurrence le Vice-ministre du MAEP, le Président et la Vice-présidente de l'Université d'Antananarivo et le Président du CND.

Deux discours prononcés par le Vice Ministre et le Président du CND ont clôturé l'Atelier National (*Annexes 7 et 8*).

3. ANALYSES ET SYNTHÈSES DE L'ATELIER

Plusieurs points de réflexion sont ressortis de cet atelier dont les plus pertinents concernent particulièrement la taxation, les normes et qualité, le label (écolabel) et la certification.

▪ Taxation

Lors des discussions, il est ressorti que la majorité des entreprises aquacoles malgaches disposent de bonnes performances et offrent des produits de qualité. Cependant, la concurrence avec des exportateurs étrangers (tels la Thaïlande) est assez forte au niveau du marché international et constitue une barrière pour les entreprises des pays en développement comme Madagascar. De ce fait, les exportations évoluent sur des marchés souvent trop petits ou trop limités et ne se dirigent pas assez vers les pays émergents à fort potentiel.

Ainsi, afin d'améliorer la fiscalité et de donner de nouvelles opportunités de croissance aux entreprises, il est primordial d'insister sur la nécessité d'une véritable réforme, source de simplification, et de proposer un mode unique de taxation.

Effectivement, des études et recherches ont montré que les taxes locales génèrent souvent davantage de revenus, le pays devra donc adopter des modes de taxation plus simples et plus efficaces. Plus le nombre de producteurs est grand, plus les coûts de transaction sont élevés, le pays devra donc envisager de répartir la perception des taxes en développant un mécanisme de partage des coûts et avantages.

▪ Normes et qualité

Assurer la qualité des produits implique un suivi constant et attentif tout au long de la filière.

Depuis le stade de la production jusqu'à l'arrivée chez le consommateur (traçabilité), les produits vont devoir affronter de nombreux dangers associés à leur préparation et présentation finale. Comme il s'agit de produits vivants, les risques d'altération, de blessures ou de mauvaises présentations ou encore de normes sanitaires et commerciales en vigueur sont nombreux. Pour répondre aux exigences des consommateurs et des réglementations internationales, le terme « qualité » doit s'appuyer sur plusieurs critères, entre autres, le respect de l'hygiène tout au long de la filière (à savoir hygiène du personnel,

du matériel et de l'environnement proche du produit [usine de conditionnement et de transformation, moyens de transport, etc.] et le respect des normes standard en matière de conditionnement et d'emballage à savoir le respect du calibrage, de la présentation, du plan de rangement, de l'étiquetage. Le respect des normes phytosanitaires pour l'accès aux principaux marchés à savoir le respect de la matière active utilisée et autorisée par les pays importateurs et celui de la Limite Maximale des Résidus (L.M.R) des matières actives par destination.

Les crevettes de Madagascar sont reconnues de qualité supérieure du fait de leur état sanitaire (exempt de virus), et de leur méthode d'élevage (biologique), entre autres.

Pour atténuer l'érosion de préférence, il est recommandé le développement de l'éco certification, voire anticipation avec une approche régionale pour réduire les coûts très élevés de la procédure. Il s'avère, ainsi, intéressant de travailler conjointement au niveau régional en impliquant les îles voisines telles Ile Maurice et autres.

▪ **Eco label**

Par définition, Ecolabel ou label écologique est un label garantissant aux consommateurs que, durant toutes les phases de production, les critères sanitaires et environnementaux très sévères ont été respectés, par le biais du suivi d'un cahier de charges strict et certifié. La garantie est double : la qualité d'usage du produit et la limitation de ses impacts environnementaux. Dans le cadre de conquérir le marché international, l'ecolabel est un des moyens pour y parvenir.

L'intégration à un ecolabel est différente selon le cas. Dans le cas de la pêche crevettière et l'aquaculture de crevettes, on doit garantir une traçabilité depuis le géniteur, le lieu de pêche, jusqu'au consommateur. Les laboratoires doivent être en relation avec les meilleurs experts et chercheurs internationaux et doivent contrôler systématiquement la qualité supérieure des crevettes.

A Madagascar, le groupe UNIMA effectue l'élevage des crevettes par la méthode douce dans des conditions environnementales très proches aux conditions naturelles et surtout dans un système de traçabilité minutieuse, offrant à leur produit une qualité gustative et sanitaire supérieure. C'est ainsi que le Ministère français de l'Agriculture et de la Pêche a décerné aux produits du groupe le Label Rouge.

Grâce à son engagement dans le Label Bio, OSO (Overseas Seafood Operations) participe activement à la gestion durable des ressources naturelles, tout en protégeant l'environnement des impacts négatifs communément générés par les élevages intensifs, en respectant un cahier de charges rigoureux.

▪ **Synthèses des présentations**

A la fin de l'atelier, des CD Rom incluant tous les exposés ainsi que les outils utiles (Guide méthodologique du PNUE) ont été distribués aux participants.

▪ **Synthèses des travaux de groupe**

En général, les exercices lors des travaux de groupe (*Annexe 9 et 10*) ont permis aux participants de :

- identifier les politiques liées à la filière crevette,
- déterminer les impacts de cette politique sur la demande et la production de crevette,
- identifier le mode d'utilisation de la terre,
- analyser les impacts de ce mode d'utilisation sur la biodiversité et les services fournis par l'écosystème et sur le bien être de l'homme,
- identifier les gagnants et les perdants dans ce dernier cas
- déterminer les types d'informations utiles et leurs sources pour faire une évaluation, et
- identifier les priorités pour une évaluation intégrée à travers les critères et indicateurs.

4. CONCLUSION GENERALE

L'atelier national respectivement de lancement et de renforcement de capacités, tenu à Antananarivo (MADAGASCAR) peut être qualifié de très informatif et de très intéressant tant pour l'équipe organisatrice que pour les participants. Il a pu réunir, en fait, toutes les parties concernées par le domaine de l'aquaculture de crevettes et ainsi, a permis de ressortir des avis diversifiés, parfois même divergents mais complémentaires.

Il est constaté notamment qu'une masse considérable de données existent dans le secteur. Ces données nécessitent d'être capitalisées et analysées afin d'actualiser les politiques commerciales régionales et multilatérales existantes.

Avec la multidisciplinarité, les échanges intra et inter groupes ont été très enrichissants. En effet, il y a eu à la fois partage de connaissances et d'expériences au sein des groupes. Conséquemment, plusieurs idées clés ont pu être dégagées durant la restitution et de nouveaux éléments de réflexion ont surgi (taxation, normes, label, certification, etc.).

Par ailleurs, les points discutés ont couverts différents aspects et divers enjeux ayant trait à la biodiversité et aux politiques de commerce existantes dans le pays.

Une analyse et des réflexions sur les intérêts du projet ont conduit à une révision voire une précision sur les zones d'intervention et des sites d'étude.

Ainsi, au terme de l'atelier, il est retenu pour la suite du projet que : a) l'étude va être menée dans une région spécifique qui est celle de Boeny et b) la recherche va être axée notamment sur l'aquaculture de crevettes.

En effet, il a été précisé par le GAPCM que la filière crevette comprend, en fait, la pêche crevette et l'aquaculture de crevettes. Et, dans la pêche crevette, il y a considération de la pêche traditionnelle et de la pêche artisanale. Cependant, évaluer les impacts de ce secteur paraît complexe et difficile à cause de l'inexistence des mesures commerciales et de politiques. Par contre, pour l'aquaculture de crevette, les conditions pour effectuer une évaluation intégrée déjà sont plus ou moins déterminées à travers les différentes études menées jusqu'à présent, ainsi que les informations disponibles.

En dépit de l'insuffisance du temps imparti à l'atelier de renforcement de capacité, les participants ont déclaré avoir pu acquérir les notions de base sur une évaluation intégrée et ils pensent pouvoir approfondir leurs connaissances à travers les documents offerts et les diverses présentations des intervenants sur le CD Rom.

En perspective, il est proposé d'organiser un atelier **régional** de renforcement de capacités avec un groupe plus restreint (10 à 15 personnes) incluant les consultants. Cet atelier aura lieu dans la région d'intervention (Boeny/ Mahajanga) et sera illustré par des visites sur terrain. Simultanément, il servira de préliminaire à l'analyse diagnostic.

Pour la suite à donner au projet il est prévu la proposition d'une méthodologie d'évaluation intégrée par l'Institution de Recherche (ESSA Eaux & Forêts) et l'élaboration d'un Manuel de Procédure par le Point Focal (Service de l'Environnement, MAEP). L'analyse diagnostic de la filière crevettière va s'ensuivre et est attribué à l'Institution de Recherche.

**** § ****

ANNEXES

ANNEXE 1 : UN EXEMPLAIRE DE PROCES VERBAL DE REUNION DE PREPARATION DE L'ATELIER

ANNEXE 2 : LISTE DES INVITES ET DES PARTICIPANTS

ANNEXE 3 : LISTE DES INTERVENANTS

ANNEXE 4 : PROGRAMME DE L'ATELIER

ANNEXE 5 : DISCOURS DE MONSIEUR LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE

ANNEXE 6 : DISCOURS DE MONSIEUR LE PRESIDENT DU COMITE NATIONAL DIRECTEUR

ANNEXE 7 : DISCOURS DE CLOTURE PAR MONSIEUR LE VICE MINISTRE DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE

ANNEXE 8 : DISCOURS DE CLOTURE PAR MONSIEUR LE PRESIDENT DU COMITE NATIONAL DIRECTEUR

ANNEXE 9 : RESULTATS DES TRAVAUX DE GROUPE SUR LE CADRE CONCEPTUEL

ANNEXE 10: RESULTATS DES TRAVAUX DE GROUPE SUR LES CRITERES ET INDICATEURS

ANNEXE 11 : UN EXTRAIT D'ARTICLES DE JOURNAUX

ANNEXE 12 : KIT D'ATELIER

ANNEXE 1 : Un exemplaire de PV de réunion de préparation de l'atelier

Procès verbal de la 7^{ème} réunion dans le cadre du projet « Evaluation intégrée de l'impact des politiques liées à la commercialisation de crevette sur la biodiversité »

Date : 10 avril 2007

Lieu : salle de réunion du Senv., porte 411 MAEP Anosy

La séance a été ouverte à quatorze heures quinze minutes

Etaient présents à cette réunion :

Mesdames et messieurs :

- RAOZIVELOMANANA Veromanitra
- RAJOELISON Gabrielle
- RABENILALANA Fetra Mihajamanana
- ANDRIAMAHAZO Michelle
- RAZANATSOA Paulette
- RAMAROSANDRATANA Aro Vonjy
- RAKOTO Ratsimba Harifidy

Cette réunion a été organisée en vue de **la préparation de l'atelier de lancement du projet** prévu les 9-10-11 mai 2007, mais auparavant il y eut l'annonce des dernières nouvelles notamment :

- l'arrivée de Madame Mireille Perrin Decorzent du PNUE, en date du 07 mai 2007. Une réunion de mise au point aura lieu le 8 mai 2007.
- l'invitation de Madame Sarah Richardson du SIA, ainsi que d'un représentant du PriceWaterHouse Coopers de Paris en la personne de monsieur Jochen Krimphoff, suivant le conseil de Madame Mireille
- la confirmation de la réservation à l'hôtel le Hintsy à Ambohimambola, d'une grande salle pour l'atelier de lancement du projet (09 mai 2007) et d'une petite salle pour le renforcement de capacités (10-11 mai 2007)
- l'organisation des déplacements : le 1^{er} jour (09 mai) chacun viendra au Hintsy par ses propres moyens mais pour les deux jours suivants, un car assurera le transport des participants et les détails y concernant seront donnés ultérieurement

Préparation de l'atelier

- *les matériels nécessaires*
 - kits au nombre de 60 pour chaque participant (notons en passant l'existence de kits de réserve car normalement 50 environ seront invités à cette réunion) et composés de porte- document, bloc note PM, stylo& porte-mine avec gomme, agenda de l'atelier, note de présentation du projet et brochure ;
 - les différents matériels à savoir 02 tableaux mous & épingles, 03 supports flip chart & rouleau de 100 papiers d'emballage, 5 paquets de 4markers, scotch, 05 masking tape, agrafeuse & agrafe et 01 rame de papier A4, badges ;
- *lettre d'invitation*

Elle sera rédigée par le SEnv, signée par le Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche et à diffuser le plus tôt possible aux destinataires

- *la liste des participants*

Elle sera complétée par Monsieur Rafomanana Georges, Président du Comité National Directeur.

- *l'agenda de l'atelier*

Une ébauche de l'agenda a été faite par le SEnv et une amélioration a été apportée. La finalisation de cet agenda a été confiée à monsieur Aro Vonjy.

- la prochaine réunion avec les membres du Comité National Directeur est fixée pour le 19 avril 2007, à la salle de réunion de l'ESSA Département Eaux&Forêts à 14h30mn.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17h 20mn.

ANNEXE 2 : Liste des invités et des participants

N°	NOMS	Institution
1	Monsieur Le Ministre	MAEP
2	Monsieur Le Ministre	MEPSPC
3	Monsieur Le Ministre	MINENVEF
4	Monsieur Le Vice Ministre	MAEP
5	Monsieur Le Président	UA
6	Monsieur Le Secrétaire Général	MAEP
7	Madame Le Directeur Général des Eaux et Forêts	MINENVEF
8	Monsieur Le Directeur de la Santé Animale et du Phytosanitaire,	MAEP
9	Madame Le Directeur du Développement du Partenariat,	MAEP
10	Monsieur Le Directeur	ESSA
11	Monsieur Le Représentant du MEPSPC	
12	Madame Le Directeur de l'Observatoire Economique de la Filière Crevetrière	MAEP
13	Monsieur Le Représentant de la FAO	FAO
14	Monsieur Le Représentant du PNUD	PNUD
15	Monsieur Le Directeur de l'Agence de Pêche et Aquaculture	MAEP
16	Madame Mireille PERRIN DECORZENT	PNUE
17	Monsieur Jochen KRIMPHOFF, PriceWaterHouseCoopers de Paris	PwC
18	Monsieur RAJAONSON Bienvenu	BM
19	Monsieur RAZAFINTSALAMA Zivanirina	BM
20	Monsieur ANDRIAMIZARA Christophe	PNRC
21	Monsieur RANDRIAMIARISOA	SPRH BOENY
22	Monsieur RAJAONARIVELO Maminirina	UNIVERSITE MAHAJANGA
23	Madame RAVAONASOLO Marcelline	CDCC MAHAJANGA
24	Monsieur RAFALIARISON Jeriniaina	UPDR MAEP
25	Madame RASOLONJATOVO Alice	MAEP
26	Monsieur RAZAFINJARA Lala	FOFIFA
27	Monsieur RALISON Harifidy Olivier	WWF
28	Madame RAMIARISON Claudine	SAGE

N°	NOMS	Institution
29	Monsieur RAKOTONIAINA Naritiana	SAGE
30	Monsieur RANDRIAMAHAZO Herilala	WCS
31	Monsieur RAZAFINJATOVO Philippe	CI
32	Monsieur MAHARAVO Jean	CNRE
33	Madame RASOLOFO Voahirana	CNRE
34	Monsieur RAKOTOZANDRINY Jean de Neupomuscène	ESSA
35	Madame ANDRIANARIVO Chantal	ANGAP
36	Madame RAMINOSOA Noromalala	UNIVERSITE D'ANTANANARIVO
37	Monsieur RANDRIAMIARISOA Delphin	UE
38	Monsieur RANDRIAMIARANA Heritiana	ONE
39	Madame RABEMANANJARA Harifera	MAE
40	Madame RANAIVOSON Eulalie	IHSM
41	Monsieur RAMORASATA Georges	CND, GAPCM
42	Monsieur RAFOMANANA Georges	CND, ESSA
43	Madame RAZANASETA Joséphine,	CND, MEPC
44	Monsieur DAMA	CND, MINENVEF
45	Monsieur ANDRIANTSOA Mamy	CND, MAEP
46	Madame RAOZIVELOMANANA Veromanitra, Point Focal du Projet (MAEP)	MAEP
47	Madame RAJOELISON Lalanirina Gabrielle, Institution de Recherches	ESSA
48	Madame RABENILALANA Fetra Mihajamanana	ESSA
49	Monsieur RAKOTO RATSIMBA Harifidy	ESSA
50	Monsieur RAMAROSANDRATANA Aro Vonjy,	ESSA
51	Monsieur FARATIANA Tsihoara Eugène	ESSA
52	Madame ANDRIAMAHAZO Michelle	MAEP
53	Madame RAZANATSOA Paulette	MAEP
54	Monsieur RALISON Andrianirina	GAPCM
55	Monsieur RASOLONIRIANA Rindra	GAPCM

ANNEXE 3 : Liste des intervenants

N°	NOMS	Institution
1	Monsieur Le Ministre	MAEP
2	Monsieur Le Vice Ministre	MAEP
3	Madame Le Directeur de l'Observatoire Economique de la Filière Crevetière	MAEP
4	Madame Mireille PERRIN DECORZENT	PNUE
5	Monsieur Jochen KRIMPHOFF, PriceWaterHouseCoopers de Paris	PwC
6	Monsieur RANDRIAMIARISOA	SPRH BOENY
7	Madame RAMIARISON Claudine	SAGE
8	Monsieur RAKOTONIAINA Naritiana	SAGE
9	Monsieur RALISON Andrianirina	GAPCM
10	Monsieur RAFOMANANA Georges	CND, ESSA
11	Madame RAZANASETA Joséphine,	CND, MEPCSP
12	Madame RAOZIVELOMANANA Veromanitra	MAEP
13	Madame RAJOELISON Lalanirina Gabrielle, Institution de Recherches	ESSA
14	Monsieur RAMAROSANDRATANA Aro Vonjy,	ESSA

ANNEXE 4 : Programme de l'atelier

ATELIER DE LANCEMENT

Evaluation des impacts des politiques liées au commerce sur la biodiversité
Cas de la filière crevettière à Madagascar
9,10 et 11 Mai 2007

PROGRAMME

Mercredi, 09 Mai

Horaires	Sessions
8:30 - 9:00	Accueil et enregistrement des participants
9:00 - 9:05	Bienvenue <i>Veromanitra Raozivelomanana, MAEP</i>
9:05 - 9:15	Présentation du projet <i>Gabrielle Rajoelison, ESSA Forêts</i>
9:15 - 9:25	Initiative globale sur le commerce et la biodiversité <i>Mireille Perrin Decorzent, UNEP-ETB</i>
9:25 - 9:35	Ouverture officielle de l'atelier <i>Monseigneur le Président du Comité National Directeur Monseigneur le Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche</i>
9:45 - 9:55	Conservation de la Biodiversité à Madagascar <i>Claudine Ramarison, Point Focal CDB Madagascar</i>
9:55 - 10:05	Cogestion de la pêche crevettière et protection de la biodiversité à Madagascar <i>Mamy Andriantsoa, Directeur de la Pêche et des Ressources Halieutiques</i>
10:05 - 10:15	Vers une écocertification de l'aquaculture de crevettes à Madagascar <i>Georges Ramorasata, Secrétaire Général GAPCM</i>
10:15 - 10:25	Evaluation intégrée des impacts des politiques liées au commerce sur la filière crevettière à Madagascar <i>Avo Vonjy Ramarosandratana, ESSA Forêts</i>
10:25 - 10:45	Questions – Réponses
10:45 - 12:00	Cocktail



Jeudi, 10 Mai

Horaires	Session
9:00 - 9:10	Introduction à l'atelier (objectifs et programme) <i>Aro Vonjy Ramarosandratana, ESSA Forêts</i>
9:10 - 9:20	Session 1 : Commerce et environnement <i>Joséphine Razanaseta, MEPSPC</i>
9:20 - 9:35	Session 2 : Comprendre les impacts des politiques agricoles commerciales sur le développement et l'environnement <i>Mireille Perrin Decorzent, UNEP-ETB</i>
9:35 - 9:45	Session 3 : Etude d'Impacts Environnementaux : Approches à Madagascar <i>Gabrielle Rajoelison, ESSA Forêts</i>
9:45 - 10:00	Pause
10:00 - 10:10	Session 4 : Pêche et Ressources halieutiques dans la région de Boeny <i>Miandry Randriamiarisoa, SRPRH Boeny</i>
10:10 - 10:20	Session 5 : Situation des mangroves à Madagascar RAKOTONDRASOA Raymond
10:20 - 10:30	Session 6 : Sustainability Impact Assessment (SIA) of the EU-ACP Economic Partnership Agreements (Overview and Methods) <i>Jochen Krimphoff, PwC</i>
10:30 - 11:30	Session 7 : Interrelations Commerce – Social - Environnement <i>Aro Vonjy Ramarosandratana, ESSA Forêts – Mireille Perrin Decorzent, UNEP-ETB</i>
12:00 - 13:45	Déjeuner
14:00 - 15:00	Session 8 : Introduction au cadre conceptuel <i>Aro Vonjy Ramarosandratana, ESSA Forêts – Mireille Perrin Decorzent, UNEP-ETB</i> <i>Travail de groupe</i> : Chaque groupe prépare un cadre conceptuel Présentation et discussions des résultats
15:00 - 16:30	Session 9 : Critères et indicateurs <i>Aro Vonjy Ramarosandratana, UA – Mireille Perrin Decorzent, UNEP-ETB</i> <ul style="list-style-type: none">- Etape A : Comprendre le contexte politique- Etape B : Déterminer les objectifs- Etape C : Evaluer les impacts (Critères et indicateurs) <i>Travail de groupe</i> : Chaque groupe essaie d'identifier les points les plus importants sur lesquels l'évaluation doit être orientée selon le cadre conceptuel Présentation et discussion des résultats



Vendredi, 11 Mai

Horaire	Session
9:00 - 9:15	Résumé du premier jour et programme du second jour <i>Rapporteur de groupe</i>
9:15 - 10:15	Session 10 : Options politiques et recommandations <i>Aro Vonjy Ramarosandratana – Mireille Perrin Decorzent, UNEP-ETB</i> <ul style="list-style-type: none">- Etape C (suite) : Evaluer les impacts (Scénarios, outils et techniques d'évaluation)- Etape D : Elaborer des recommandations- Etape E : Mettre en oeuvre les recommandations- Etape F : Contrôler et évaluer les réalisations <p><i>Travail de groupe</i> : Chaque groupe essaie de dégager les stratégies, les outils /techniques appropriés pour l'évaluation et les moyens de contrôle adéquats pour chaque stratégie proposée Présentation et discussion des résultats</p>
10:15-10:30	Pause
10:30–11:30	Session 11 : Implication des parties prenantes <i>Aro Vonjy Ramarosandratana – Mireille Perrin Decorzent, UNEP-ETB</i> <p><i>Travail de groupe</i> : Chaque groupe essaie d'identifier les parties prenantes et les classer selon leur niveau d'intervention au cours de la réalisation du projet Présentation et discussion des résultats</p>
12:00 - 13:45	Déjeuner
14:00 - 14:15	Session 12 : Evaluation des connaissances traditionnelles liées à la biodiversité / Gestion durable des ressources de la biodiversité <i>Naritiana Rakotoniaina, SAGE</i>
14 :15 14 :30	– Session 13: Sustainability Impact Assessment (SIA) of the EU-ACP Economic Partnership Agreements (Results and Lessons learnt) <i>Jochen Krimphoff, PwC</i>
14:30-14 :45	Résumé / Restitution <i>Veromanitra Raozivelomanana, MAEP</i>
14:45-14:55	Cérémonie de clôture <i>Monsieur le Président du Comité National Directeur</i> <i>Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche</i>
15:00-16 :00	Cocktail

ANNEXE 5 : Discours de Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche

Cher collègue Monsieur le Ministre de l'Environnement, des Eaux et Forêts,

Mesdames et Messieurs les Représentants des organismes internationaux,

Mesdames et Messieurs les Directeurs Généraux et Directeurs,

Honorables invités,

Mesdames et Messieurs,

C'est avec un réel plaisir pour moi de prendre la parole à l'occasion du lancement du projet « Evaluation intégrée des impacts des politiques liées au commerce agricole sur la biodiversité : cas de la filière crevette à Madagascar » et c'est aussi avec joie que je vous adresse mes salutations les meilleures. Bienvenue à ceux surtout qui viennent de loin pour assister à cette cérémonie d'aujourd'hui, ne vous inquiétez pas, vos temps ne seront pas perdus.

Mesdames et Messieurs,

Marier développement (à travers la commercialisation) et protection en terme de biodiversité, n'est pas une chose facile à imaginer. Vous allez me dire peut être que « commercialiser » et « protéger » sont deux termes antinomiques, mais en réalité ce sont deux mots qui peuvent être très bien s'allier entre eux. Je dis ceci car si on parle de crevettes, l'objectif n'est pas de commercialiser sans limite, mais de vendre peu mais gagner plus. Je m'explique. Nous savons très bien que depuis quelques années, nous sommes heurtés à cette affluence de crevettes asiatiques de petite taille sur le marché international. Mais depuis, notre pays s'est positionné à ne vendre que des produits de calibre et de qualité et c'est la raison que notre ministère s'est engagé à prendre des mesures strictes d'aménagement (rallongement de la période de fermeture, augmentation de la maille des chaluts, obligation de porter des balises satellitaires, mise en place obligatoire des TED ou Turtle Excluser Device, etc.). Ce qui nous a toujours permis de se mettre presque toujours dans les meilleures positions sur les étals des marchés européens et mondiaux. Nos crevettes se vendent bien et les consommateurs exigent la marque « Fish in Madagascar ».

Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi de revenir sur la filière crevette de Madagascar. En effet, les crevettes malgaches commercialisées voilà déjà depuis plus de 40 ans, plus exactement depuis 1963 pour les crevettes de pêche et depuis 1990 pour les crevettes d'aquaculture ont été et restent toujours parmi les produits d'exportation bénéfique aussi bien à l'Etat par la rentrée de devises que pour les opérateurs exploitants ainsi que les nationaux qui travaillent auprès des opérateurs crevettes.

Aussi, permettez-moi de vous relater brièvement la situation actuelle du secteur de la filière crevette. Elle est classée d'une filière importante qui n'est plus à démontrer car elle contribue à la création d'emplois à la population littorale rurale. Sa contribution est très palpable à la lutte contre la pauvreté et elle a une part non négligeable au développement de l'économie des régions enclavées.

La filière ‘crevettes’ est une réalité économique. Et, c’est pourquoi, mon Département apporte toujours son appui et soutient au développement durable du secteur. En 2005, lors de la conférence internationale sur la biodiversité qui s’est tenue à Paris et dont la Délégation Malgache a été dirigée par Son Excellence Marc Ravalomanana, Président de la République de Madagascar, cette délégation a été très honorée du fait que des présentations sur la biodiversité et l’aménagement de la pêche crevette ont été exposées.

Mesdames et Messieurs,

Le Ministère de l’Agriculture, de l’Elevage et de la Pêche, à la recherche de solutions pour un développement économique et social rapide, mais également durable, fonde toujours de grands espoirs sur cette filière ce qui l’amène à chercher tous les moyens pouvant améliorer le système de commercialisation des produits qui doit être compatible avec la biodiversité.

Par ailleurs, vous n’êtes pas sans savoir que nous entamons actuellement la première année du Madagascar Action Plan ou MAP dont l’engagement 4 dans son défi 5 prévoit l’encouragement à la diversification des activités pour des revenus additionnels en vue de réduire la vulnérabilité causée par les fluctuations des prix mondiaux et des mauvaises conditions climatiques.

Aussi, le présent atelier, de par son intitulé, cadre-t-il bien dans les activités du MAP.

Excellence Mesdames et Messieurs,

Le Ministère de l’Agriculture, de l’Elevage et de la Pêche félicite le projet pour l’initiative d’organiser cet atelier et j’attache une importance particulière d’avoir bénéficié un financement pour la réalisation de ce projet.

Je voudrais remercier aussi les honorables invités, les participants et les techniciens de divers horizons. J’attends beaucoup de choses de ce projet et je mouille bien l’ancre de notre avenir pour qu’il ne soit pas chaviré par les hautes vagues et houles et que les résultats attendus de ce projet soient bénéfiques à nous tous.

Mesdames et Messieurs, je vous remercie et **je déclare ouvert** l’atelier de lancement du projet « **Evaluation intégrée des impacts des politiques liées au commerce agricole sur la biodiversité. Cas de la filière crevette à Madagascar** »

ANNEXE 6 : Discours de Monsieur le Président du CND

Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche

Monsieur le Ministre de l'Environnement, des Eaux et Forêts

Monsieur le Représentant de l'Education Nationale et de la Recherche scientifique

Monsieur le Ministre de l'Economie, du Plan, du Secteur privé et du commerce,

Madame et Messieurs les Représentants des Organismes Internationaux

Madame et Messieurs les Membres du Comité National Directeur du projet,

Messieurs les Directeurs,

Mesdames et Messieurs les Participants,

Le comité national directeur est heureux d'avoir pu conjointement avec les Ministres de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, de l'Environnement, des Eaux et Forêts, le Représentant de l'Education Nationale et de la Recherche scientifique, prendre part à l'organisation du lancement du projet sur l'Evaluation intégrée des impacts des politiques liées au commerce agricole sur la biodiversité : cas de la filière crevettière à Madagascar qui est le premier du genre à Madagascar.

Devant la conjoncture de la mondialisation aggravée par le contexte économique et social que traversent les pays en développement, l'Etat malgache, par le biais du MAP, cherche à faire sortir le pays du carcan de la paupérisation.

Et la filière crevettière constitue l'un des moteurs de la croissance économique pour Madagascar. L'atelier, objet de notre rencontre cherche à mieux cerner voire à plus appréhender les impacts des politiques liées à la commercialisation de crevettes sur la biodiversité à Madagascar. Il vise essentiellement à recourir à une vision globale, cohérente et coordonnée d'une politique ferme de développement de l'exploitation responsable de la filière crevettière à Madagascar pour un développement durable.

MONSIEUR LES MINISTRES,

Si je peux me permettre de faire un paradoxe entre l'homme et la nature pour faire servir un des outils de travail pour l'évaluation, objet de notre rencontre.

Théodore Monod distingue trois phases dans l'histoire des relations « homme - nature ». Il met en évidence qu'au cours de la 1^{ère} phase appelée « biocénose » s'établit un équilibre spontané entre l'homme et la nature par adaptation et résignation de celui-ci à celle-là.

Mais lors de la deuxième phase dénommée divorce, l'homme se dégage du pacte de la vie en symbiose avec la nature à laquelle, il a conscience d'appartenir. Armé de moyens matériels sans cesse plus puissant, il pille et viole la nature. A partir d'un certain degré de puissance, « l'homme n'est plus une des parties prenantes de la chaîne écologique ».

La prédation devient à ce moment un massacre et traduit l'exploitation comme destruction. L'apparition de cet instant crucial se situe lors du passage de l'économie de subsistance à l'économie conquérante fondée sur le profit et la rentabilité. Le couple technicité économicité se complète et fait franchir le seuil de la rupture avec la nature. La nature devient alors « une proie à saccager qu'un capital à ménager ».

Et la troisième phase est celle de la réconciliation où l'homme réalise qu'il n'est que l'usufruitier temporaire de la nature dont il demeure comptable vis-à-vis de ses descendants. La situation conduit logiquement au passage « du pillage à la gestion, de l'irresponsabilité à la responsabilité ». Cette démarche obligée conduit à l'émergence d'un nouveau paradigme économique de la préservation de la nature.

Il apparaît d'alors que l'activité économique de l'homme manifeste cette relation « homme-nature ». La pensée, qui, à la fois interprète et conditionne cette relation et cette évolution, suit à peu près la chronologie évoquée par Théodore Monod.

Ces relation « homme-nature » s'alignent aux objectifs visés par l'évaluation intégrée, objectif de l'atelier, qui se donne comme finalité de réconcilier l'homme avec son environnement pour un développement durable et économiquement viable et socialement acceptable.

Comme vous le constatez Messieurs les Ministres, c'est de-là qu'est née la problématique issue de l'exploitation des crevettes à Madagascar. La dichotomie « exploitation- protection ou développement - conservation devient alors un paradigme économique incontournable pour un développement durable. Elle suscite alors des concepts souvent ambigus et contradictoires pour une gestion responsable et rationnelle auprès des acteurs concernés.

Avant de terminer mon intervention, je tiens à souhaiter la bienvenue à tous les participants qui ont témoigné de leur présence pour participer à ces échanges d'expériences.

Messieurs les Ministres et Messieurs les Représentants des organismes internationaux, mesdames et messieurs les participants,

Je vous remercie de votre très aimable attention

ANNEXE 7 : Discours de clôture de Monsieur le Vice-Ministre du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche

Monsieur le Président de l'Université d'Antananarivo,

Madame et Messieurs les Représentants des Organismes Internationaux

Madame et Messieurs les Membres du Comité National Directeur du projet,

Messieurs les Directeurs,

Mesdames et Messieurs les Participants,

Honorable assistance,

Mesdames et Messieurs,

C'est avec plaisir pour moi de prendre la parole à l'occasion de cet atelier de lancement du projet et de renforcement de capacités sur l'« Evaluation intégrée des impacts des politiques liées au commerce agricole sur la biodiversité : cas de la filière crevette à Madagascar » à l'Hôtel Hintsy qui a duré trois jours (du 09 au 11 mai 2007) et qui arrive à son terme aujourd'hui.

Ce projet a vu le jour, il y a quelques mois et ceci grâce au Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) qui apporte son soutien aux pays de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique pour comprendre les impacts des politiques commerciales agricoles sur la biodiversité.

Pour Madagascar donc, l'étude va se focaliser sur la filière crevette qui est une filière porteuse. Elle contribue de façon positive à la balance commerciale en devises du pays malgache.

Mais marier développement (à travers la commercialisation) et protection en terme de biodiversité, n'est pas une chose facile à imaginer. Vous allez me dire peut être que « commercialiser » et « protéger » sont deux termes antinomiques, mais en réalité ce sont deux mots qui peuvent très bien s'allier entre eux.

Je pense que les deux jours de réflexion sur le sujet vous permettront de mener à bien cette étude. Et par la suite, la filière crevette à travers la mise en œuvre du plan d'action du projet sera toujours à la tête des secteurs porteurs.

Mesdames et Messieurs, pour terminer mon discours, permettez moi d'adresser mes vifs remerciements à Madame Mireille Perrin Decorzent, Représentante du PNUE et à Monsieur Jochen Krimphoff, Représentant du PriceWaterHouseCoopers, qui viennent de très loin et qui ont bien voulu apporter leur contribution et nous appuyer dans ce cadre de travail.

Je ne peux passer sous silence les organismes financeurs de ce projet qui sont l'Union Européenne et le SIDA (Gouvernement Suédois) auxquels vont également mes reconnaissances.

Chers participants, je vous remercie tous de votre assiduité et efficacité.

Et je souhaite à tout un chacun, bon retour aussi bien pour les experts internationaux que les participants nationaux.

Finalement, j'ai confiance en la réussite du projet!

Encore Merci Mesdames et Messieurs !

Sur ce, **je déclare clos** cet atelier de lancement du projet et de renforcement de capacités sur l'« Evaluation intégrée des impacts des politiques liées au commerce agricole sur la biodiversité. Cas de la filière crevette à Madagascar ».

ANNEXE 8 : Discours de clôture de Monsieur le Président du CND

Monsieur le Vice Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche

Monsieur le Président de l'Université d'Antananarivo

Madame et Messieurs les Représentants des Organismes Internationaux

Monsieur le Secrétaire Général du GAPCM

Madame Perrin Decorzent

Chers collègues,

Honorables invités

Mesdames et Messieurs,

Au terme de ces trois jours de travaux, nous avons pu faire montre de l'importance de l'organisation comme le commencement du développement. C'est dire que l'atelier sur « l'Evaluation intégrée des impacts des politiques liées au commerce agricole sur la biodiversité : cas de la filière crevette à Madagascar » a connu un tel succès.

Le rythme intense, l'ambiance parfaite, le niveau des exposés et des débats de très bonne qualité ont signifié le programme très chargé de l'atelier. Les résultats des travaux ont fait pour preuve les synthèses et les recommandations qui viennent d'être lues. Un des points importants de cet atelier a été de préciser qu'une étude d'impact n'est pas un catalogue de projets si bien formulés et si bien utiles soient-ils.

Evaluer les impacts pour un secteur déterminé comme la filière crevette ne consiste pas à énumérer toutes les actions qu'il est possible et souhaitable de réaliser. Ce serait ramener l'évaluation des impacts à un exercice que les spécialistes des sciences humaines appellent exercices de « Brain storming ».

Un tel exercice peut certes aboutir à des bonnes idées s'appuyant sur des éléments de connaissance technique bien étoffés. Mais ce qui leur manquerait, ce serait la signification dans un cadre cohérent et à même de faire émerger la trilogie « responsabilité, durabilité, efficacité » c'est-à-dire la relation à une vision globale qui sous entend la dichotomie « développement - protection ».

L'évaluation intégrée des impacts des politiques liées au commerce agricole sur la biodiversité : cas de la filière crevette à Madagascar a essayé de montrer que l'environnement est un bien public et que tout le monde est tenu responsable de toutes les actions menées pour la durabilité écologique des ressources naturelles. Les éléments techniques pour respecter et faire respecter la durabilité écologique sont une chose, les moyens politiques pour les faire valoir sont une autre.

Les quelques considérations de base pour l'évaluation intégrée des impacts directs et indirects relatifs aux activités de pêche et d'aquaculture de crevette ne se veulent pas être exhaustives mais par contre constituent une démarche obligée, d'une part, et une référence, d'autre part, pour les acteurs économiques de la filière.

Ce n'est ni une doctrine ni une théorie ni une recette miracle, c'est un principe de gestion mis à contribution de l'outil économique, social, environnemental et politique pour une exploitation responsable des ressources naturelles renouvelables.

L'évaluation intégrée des impacts des politiques liées au commerce sur la biodiversité va servir d'outil de gestion, de soutenabilité à long terme du développement car préserver l'environnement des activités de pêche et d'aquaculture de crevettes c'est également les gérer.

Le concept de développement durable, selon le rapport de Brundtland en 1982, a défini comme « processus de développement par lequel l'exploitation des ressources, l'orientation des investissements, des changements techniques et institutionnels se trouvent en harmonie et renforcent le potentiel actuel et futur de satisfaction des besoins des hommes ». C'est dans cette optique que l'atelier a concentré les travaux tout au long de cet atelier.

Le développement durable n'existera pas sans la rationalité économique.

Pour terminer, mes remerciements, au nom du comité national directeur, s'adressent :

- A toute l'équipe de l'ESSA qui a fait preuve d'efficacité et de performance à cet atelier notamment le facilitateur perspicace et diplomate,
- A tous les intervenants au niveau des exposés et des débats de très bonne qualité,
- A tous les rapporteurs, de la compréhension facile des synthèses issues des travaux de groupe,
- Et enfin à tous les participants marqués par la dynamique du groupe.

Je vous remercie.

ANNEXE 9 : Résultats des travaux de groupe sur le cadre conceptuel

Groupe 1 et 2

Tableau synoptique du cadre conceptuel

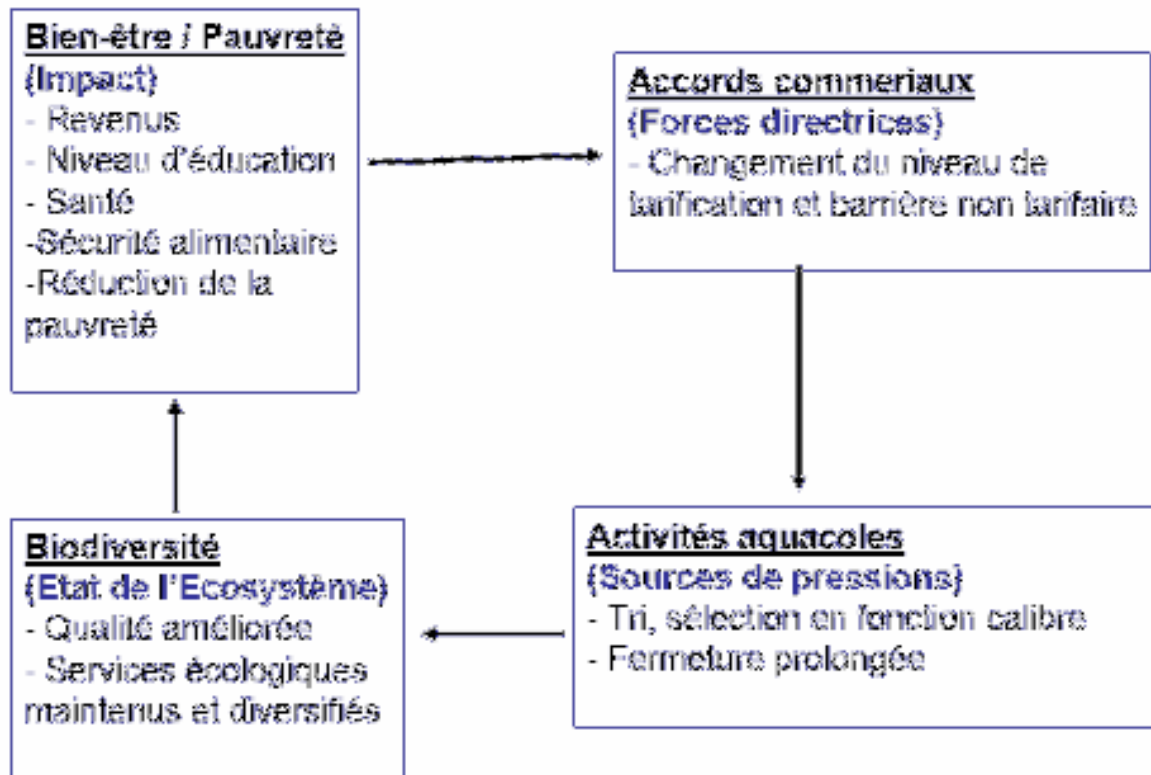
Cas de l'Aquaculture de crevettes (Groupe 1 et 2)

Groupe	Mesure(s) commerciale(s)	Changement du mode de production	Etat de l'Ecosystème	Bien-être/ Pauvreté
1	<ul style="list-style-type: none"> - Détaxation (intrants importés) à renforcer - Mettre en place une détaxation pour le fioul (approvisionnement offshore) - Label ou écocertification : Appui pour développer le système de certification et labellisation à moindre coûts par l'Etat ou le PNUE 	<ul style="list-style-type: none"> - Sur la demande et la production • Plus de valeur ajoutée pour la production • Moindre impact sur l'environnement car respect des cahiers des charges • Plus de compétitivité pour l'entreprise - Evolution du mode d'utilisation des terres suite aux changements de type de production • Extension des surfaces d'élevage • Gagnants : sociétés aquicoles, communautés locales • Perdants : petits investisseurs et autres investisseurs potentiels 	<ul style="list-style-type: none"> - Préservation relative de la biodiversité - Maintien de la qualité des services écologiques 	<ul style="list-style-type: none"> - Santé - Education - Emploi - Sécurité matérielle

2	- Barrière non tarifaire	- Augmentation des coûts de production - Extension des surfaces de terrain (pas de perdants)	- Non évalués (cf. tannes)	- Santé, éducation, revenus,...) - Insécurité
---	---------------------------------	---	----------------------------	--

Groupe 3

Elaboration d'un Cadre Conceptuel (Groupe 3)



Groupe 4

Groupe	Mesure(s) commerciale(s)	Changement du mode de production	Etat de l'Ecosystème	Bien-être/ Pauvreté
3	<ul style="list-style-type: none"> - Changement du niveau de tarification - Barrière non tarifaire 	<ul style="list-style-type: none"> - Demande favorable <ul style="list-style-type: none"> • calibre amélioré • production amélioré 	<ul style="list-style-type: none"> - Problèmes majeurs : pêche des juvéniles par le segment traditionnel - Impacts positifs su la biodiversité <ul style="list-style-type: none"> • qualité améliorée • taille améliorée - Services écologiques maintenus et diversifiés 	<ul style="list-style-type: none"> - Revenus - Niveau d'éducation et santé - Sécurité alimentaire - Réduction de la pauvreté
4	<ul style="list-style-type: none"> - Politique de l'Etat adoptée - Application de l'accord SPS • Normalisation des crevettes destinées à l'exportation • Labellisation • Ecocertification 	<ul style="list-style-type: none"> - Hausse de la qualité du produit • hausse des demandes/prix • accès au marché amélioré - Collecte sélective - Ruée vers l'activité crevette 	<ul style="list-style-type: none"> - Diminution des stocks - Déséquilibre de l'écosystème 	<ul style="list-style-type: none"> - Positifs • Contribution à la rentrée de devises • Amélioration du niveau de vie des paysans

ANNEXE 10 : Résultats des travaux de groupe sur les critères et indicateurs

Groupe 1 : Propriétaires fermiers

Paramètres	Dimension économique	Dimension sociale	Dimension environnementale	Liens entre dimensions
Valeurs	Revenus	Création d'emploi et de revenus	Diversité génétique et spécifique et écosystémique	HS
Problèmes actuels	Niveau de compétitivité	Flux migratoire excessif	Degradation des écosystèmes	MS
Problèmes futurs	Expiration convention ACP	Conflit d'utilisation et d'occupation de sols	Stocks des géniteurs Epidémie	FS
Gagnants et perdants	Société/ Economie nationale	Collectivités	Ecosystèmes	HS

Groupe 2 : Environnementaliste

Paramètres	Dimension environnementale	Dimension sociale	Dimension économique	Lien entre dimensions
Valeurs	<p>Préservation relative de la biodiversité Tendance de la qualité de l'eau Population d'espèces faunistiques et floristiques clés</p> <p>Maintien de la qualité des services écologiques</p>	<p>Éducation Nombre de formations sur la préservation de l'environnement Taux de scolarisation</p> <p>Emploi Nombre de riverains recrutés</p> <p>Santé Création de dispensaire</p>	<p>Amélioration du niveau de vie Recrutement de mains d'œuvre locales Revenu annuel</p> <p>Développement économique communal et régional Infrastructure</p>	L'amélioration du niveau de vie de la communauté locale entraîne une diminution de la pression sur l'écosystème

Groupe 3 : Petits pêcheurs

Paramètres	Dimension économique	Dimension sociale	Dimension environnementale	Lien entre les dimensions
Valeurs	Revenu moyen des pêcheurs	Nombre de familles dépendantes de la pêche	Etat des stocks	Très forte
Problèmes actuels	Écoulement des produits (1)	Tendance à la baisse (3)	Pêche non sélective (2)	Très forte
Problèmes futurs	Activité non viable	Désorganisation sociale	Épuisement des stocks	Très forte
Gagnants et perdants	<u>Perdants</u> : petits pêcheurs, mareyeurs, collecteurs,	<u>Gagnants</u> : autres sociétés d'exploitations <u>Perdants</u> : petits pêcheurs	<u>Perdants</u> : tous les acteurs de la filière	Très forte

CHAMP ECONOMIQUE

- Amélioration de revenus étatiques
 - Recettes procurées par l'exportation des crevettes et amélioration de la balance commerciale.
 - Amélioration des revenus des municipalités (Recettes parafiscales/taourne)

Augmentation du revenu familial des personnes intervenant dans le domaine.

CREATION D'EMPLOI

- Sans distinction de niveau et de genre
- Prise en compte des offres au niveau des communautés locales

CHAMP SOCIAL

- SECURITE ALIMENTAIRE
 - Réduction de la consommation en crevettes
 - Mises à disposition d'autres sources de protéines
- AMELIORATION DES CONDITIONS SOCIALES
 - Santé, éducation, désencastrement, culturel, renforcement de la sécurité civile
- DEMOGRAPHIE
 - Migration vers les zones d'agglomération
 - Réduction de l'exode rural
 - Favorisation des vols et autres certifications

CREATION D'ENTREPRISES

- Entreprises crevettières
- Effet de dynamisme et d'entraînement autour de la filière (pisciculture, divers fournisseurs, valorisation des sous produits)

CHAMP ENVIRONNEMENTAL

- Préférence accordée aux intrants respectueux de l'environnement (évaluation produits chimiques...) et au matériel/equipement (sans CFC,...)
- Drogation sur les Intrants

10 ——— Economie ———

*Filière crevette***Les impacts sur la biodiversité seront évalués**

L'atelier de lancement du projet d'évaluation intégrée des impacts des politiques liées au commerce sur la biodiversité a eu lieu hier à l'hôtel Le Hintsy et se poursuivra jusqu'au 11 mai. Le cas de la filière crevette est retenu pour cette évaluation financée par le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE). En fait, Madagascar fait partie des six pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) à bénéficier de ce projet. Celui-ci aura pour objectif de favoriser une meilleure compréhension des liens entre le commerce des crevettes, le développement et la biodiversité. Il permet aussi de comprendre et de s'approprier les méthodes d'évaluation intégrée du commerce lié à la biodiversité, de développer une politique intégrée de commercialisation des crevettes d'aquaculture. Cette politique devrait prendre en compte plusieurs facteurs dont les objectifs de commerce, le développement, la conservation de la biodiversité, l'amélioration du bien-être social des communautés locales.

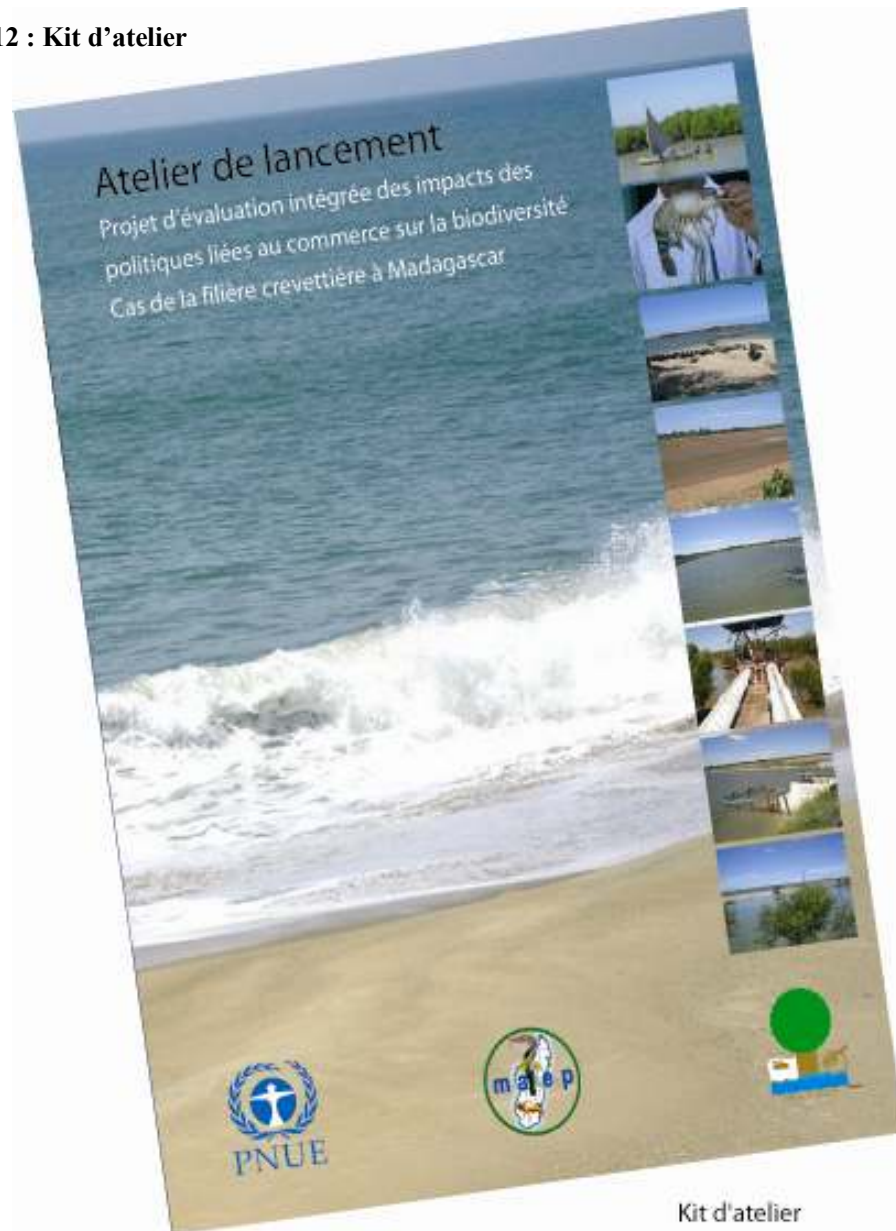
La filière crevette a une importance cruciale pour l'économie nationale. Avec la vanille, elle occupe le premier rang en terme de rentrées de devises. En 2005, la filière a généré des devises de l'équivalent de 188 milliards d'Ariry. En terme de production, la pêche crevette affiche une production de 6.000 à 8.000 tonnes, contre 8.500 à 9.000 tonnes pour les produits d'aquaculture. A part le marché traditionnel de l'Europe et du Japon, Madagascar commence à se tourner vers les Etats-Unis. La première exportation vers le marché américain a eu lieu, il y a un mois de cela, avec un volume encore modeste de 6 tonnes. A Madagascar, les aquaculteurs exploitent 2.500 ha alors que les surfaces potentielles favorables à leurs activités sont encore vastes, soit 10.000 à 13.000 ha selon les données du ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche. Concernant les liens entre la filière et la biodiversité, on sait que les bébés crevettes prennent de la force dans les mangroves. La dégrada-

tion de ce milieu naturel risque donc de nuire à la pêche crevette. Les mangroves forment d'ailleurs un écosystème fragile. L'évaluation des impacts de la filière crevette sur la biodiversité devrait fournir les éléments

nécessaires pour élaborer une politique intégrée qui pendra en compte différents points dont le commerce, la biodiversité, les communautés locales. Ce projet coûte 64.000 dollars.

Fanjanarivo

ANNEXE 12 : Kit d'atelier



Kit d'atelier



CD-ROM contenant les actes et les outils utiles